



COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
« ETUDE CANTINES DE TERROIR »
DU MARDI 28 DECEMBRE 2006

Etaient présents : M. Louis MARETTE, M. Claude DEYMIER, M. Philippe CALLEJA, M. Jean-François RUMMENS, M. Philippe BEAUFORT, M. Michel BERDOT, M. David DECEUNICK, Mme Céline ARILLA, Mme Estelle GEORGE, M. Francis MICHAUX, Mme Françoise MATRICON, M. Xavier PASTEAU, M. Patrick SMITH, Mme Emmanuelle BROTHIER-MOURET, M. Jean-Christophe CID.

Etaient excusés : M. René MASSAT, Mme MONNIE, M. QUAINON, M. Martin MALVY, M. Dominique MOURLANE, Mme Lily CHIREUX.

Ordre du jour :

1. le cadre de l'étude : l'économie solidaire,
2. méthodologie de la phase 1 (état des lieux),
3. un outil original : le blog Cantines.

Monsieur MARETTE remercie les membres présents et explique le lancement de la démarche du Pays.

Le projet économie solidaire du Pays

Monsieur CID fait un point sur l'économie solidaire et sur l'appel à projets lancé par la Région Midi-Pyrénées.

Il rappelle d'abord que dès 2002, le Pays s'est positionné en faveur des circuits courts. On retrouve en effet, dans la Charte de Pays, la volonté de « Créer les conditions permettant de continuer, comme c'est actuellement le cas, de Vivre et Travailler sur le territoire...».

Il existe également les expériences de Pamiers (cantine bio) et Saverdun (cantines de terroir) qui travaillent déjà sur le rapprochement entre acteurs locaux et qu'il serait intéressant de conforter et d'essaimer sur le reste du territoire du Pays.

L'appel à projet de la Région Midi Pyrénées, destiné aux Pays et aux PNR, propose aux territoires d'être accompagnés sur des démarches innovantes et donne comme cadre les 4 orientations suivantes :

- Développer des services de proximité,
- La solidarité nord-sud,
- Rendre visible et lisible l'économie solidaire,
- Les circuits courts, du producteur au consommateur (agriculture et agroalimentaire).

Le choix du Pays s'est porté sur la quatrième thématique, qui devra répondre aux critères de l'économie solidaire qui sont : la mise en place d'initiatives citoyennes, respectueuses des usagers (en particulier les plus en difficulté), des salariés et de l'environnement.

Présentation de la méthodologie de la phase 1 par le cabinet XPS Consultant

Cette présentation faite par le cabinet a amené les remarques suivantes :

- Pour que le projet ait une base solide, il est nécessaire de trouver une définition partagée de ce qu'on entend par « économie locale » et par « cantines de terroir »,
- Il sera nécessaire de sensibiliser et former les acteurs de la chaîne que seront les producteurs et les cuisiniers,
- Il sera important de travailler sur la connaissance du goût avec les enfants,

- Les membres du comité demandent à ce que la liste des personnes consultées en entretiens individuels soit complétée par des personnes travaillant dans les cantines scolaires (cuisiniers, économes) et que chaque maire soit consulté.

Mme GEORGE du CIVAM Bio 09 insiste sur le fait qu'il est important d'accompagner les petits producteurs qui souhaitent être partenaires de la démarche.

M. CALLEJA explique que l'expérience « cantines de terroir » de Saverdun a été mise en place en 2002 avec 4 objectifs principaux :

- Assurer la sécurité alimentaire,
- Développer un travail sur le goût avec les enfants,
- Développer les circuits courts,
- Conforter l'emploi local (producteurs et artisans).

M. RUMMENS explique qu'il est important, lors du lancement de cette réflexion, de définir ce qu'est un produit du terroir et donne cette définition : « qui est produit et transformé en Ariège et pour lequel une démarche de traçabilité a été mise en place ».

M. BEAUFORT démontre qu'il est nécessaire de bien définir un cahier des charges précis dès le début de la démarche afin que les producteurs sachent comment ils peuvent se positionner par rapport à la demande ; cela implique d'organiser ensuite avec les éleveurs et/ou producteurs, la distribution.

L'élaboration d'un cahier des charges va demander de définir clairement jusqu'où on veut aller dans la qualité, l'exigence se fera-t-elle par produit ou par filière ?

Mme MATRICON explique également que, suite à l'expérience vécue sur Pamiers, elle constate que la question se pose sur le changement des habitudes alimentaires (consommer par exemple des légumes qu'on a moins l'habitude de proposer dans les cantines) et explique qu'on peut rationaliser la distribution en proposant un panel de produits différents, conduisant à l'élaboration de repas différents d'une cantine à une autre.

M. MARETTE aborde l'aspect économique du projet, et notamment le risque de plus value par rapport au coût d'un repas actuel.

Selon lui, si certains élus sont prêts à franchir le pas, il est moins convaincu de cette motivation du côté des familles, d'où l'intérêt de les associer à cette réflexion dans le cadre des entretiens individuels et des tables rondes afin de recueillir leur sentiment.

Mme MATRICON explique qu'il faut s'adapter au marché du « terroir et du bio » qui offre une variété intéressante de produits qu'il faut savoir associer pour en tirer le mieux partie (légumineuses par exemple à la place de la viande).

M. MICHAUX, de RENOVA, rappelle que le projet doit s'inscrire dans une démarche d'économie solidaire et selon lui, une des façons de répondre à cet objectif serait d'installer des producteurs qui sont actuellement des gens en recherche d'emploi ou en difficulté (exemple du Couserans où un projet d'insertion par l'activité agricole est développé).

M. MARETTE rappelle que l'association Hérisson Bellor est une entreprise d'insertion par l'activité économique qui gère une cuisine centrale : cet exemple est une illustration de l'économie solidaire à un autre échelon de la chaîne allant du producteur au consommateur.

M. BEAUFORT remarque cependant qu'on ne peut pas imposer le cadre de l'économie solidaire à tout le monde et que seules les personnes motivées et sensibles à ce cadre pourront être intégrées au projet.

Pour cette étape d'appropriation du projet, un travail de fond devra être réalisé auprès de chaque opérateur.

Démarche d'évaluation du projet

XPS explique que dès le lancement de ce diagnostic, il est important de se fixer les critères d'évaluation de la démarche (indicateurs de résultat).

Trois indicateurs sont proposés :

- actions éligibles dans la phase 2 de l'étude,
- démarche participative,
- diffusion sur le territoire de la notion d'économie solidaire.

Présentation du blog

L'objectif est de faciliter les échanges et les réflexions des différents partenaires et des habitants du Pays qui se sentent concernés, et de s'enrichir de l'expérience d'actions similaires sur d'autres territoires.

Le cabinet propose de réceptionner et de lire chaque contribution avant qu'elle soit mise en ligne afin d'éviter la diffusion de tout propos déplacé.

Les membres du comité de pilotage rappellent qu'il est nécessaire, avant de lancer cet outil, de faire une information sur les définitions de ce qu'on entend par « produit local », « produit bio », « produit naturel » et « produit de terroir ».

M. MARETTE propose de présenter cet outil et le travail du comité de pilotage lors de la prochaine assemble générale du Pays qui se tiendra en janvier 2007, ceci afin que chacun d'entre eux soit associé au projet et puisse contribuer à son avancement.

Adresse du blog : <http://www.cantines-de-terroir-ppap.com>

Calendrier :

Entretiens individuels : décembre 2006.

Comité de pilotage 2 : janvier 2007.

Tables rondes thématiques (phase 2) : mars 2007.